



Degradation vehicule

Par Celine13127

Bonjour

Mon fils a prêté son véhicule à mon conjoint, ce dernier a assuré à ma demande le véhicule pendant la durée du prêt 6 mois

Nous nous sommes séparés et a restitué le véhicule à mon fils, véhicule dégradé lors d'un stationnement

Il a prit contacte avec son assurance qui nous a demandé de déposer plainte, ce que nous avons fait

A ce jour mon ex conjoint m informe que son assurance ne couvre pas les réparations car assure au tiers et nous informe que ce n est pas sa faute et que pas conséquent il ne payera pas

Qui est responsable de ses dégradation s qui paye les réparations ?

Par ha_mza

Bonjour ! Nous vous recommandons d'aller faire une demande d'échange de permis en préfecture. Cela vous permettra de trouver un assureur bien plus facilement :) Bon courage dans vos démarches !

[url=https://www.lesfrenchies.io/articles/l'expert-comptable-freelance-:-guide-ultime-2021]expert-comptable
free-lance[/url]